



## Secrétariat général (SG)

Genève, le 16 mai 2011

Référence: **DM-11/1003**  
SG/BR  
Contact: Colin Langtry  
Téléphone: +41 22 730 6178  
Téléfax: +41 22 730 5785  
Courriel: [colin.langtry@itu.int](mailto:colin.langtry@itu.int)

A l'Organisation des Nations Unies;  
Aux organisations régionales de  
télécommunication;  
Aux organisations intergouvernementales  
exploitant des systèmes à satellites;  
Aux institutions spécialisées des Nations Unies  
ainsi qu'à l'Agence internationale de l'énergie  
atomique;  
Aux autres organisations régionales et  
internationales

Sujet: Assemblée des radiocommunications (AR-12)

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que, suite à l'adoption, par correspondance, de la Résolution 1291(MOD) par le Conseil de l'UIT, et avec l'accord de la majorité des Etats Membres, la prochaine Assemblée des radiocommunications (AR-12) se tiendra à Genève (Suisse), du 16 au 20 janvier 2012.

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la Convention de l'UIT et de la Section 3 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union (Règles générales), j'ai l'honneur d'inviter votre Organisation à envoyer des observateurs à l'AR-12.

En vertu des dispositions du numéro 22 des Règles générales, je vous prie de bien vouloir confirmer, au moins un mois avant la date de l'ouverture de l'AR-12, la participation de votre Organisation.

Le Bureau des radiocommunications publiera ultérieurement une Circulaire administrative qui donnera des précisions utiles concernant l'organisation et les dispositions prises en vue de l'AR-12.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Dr Hamadoun I. Touré  
Secrétaire général